



SOCIÉTÉ DE TIR CHAMPERY

La Société de tir « Le Progrès » de Champéry étant dissoute depuis le 1^{er} janvier 2020, les tirs Obligatoires et le Tir en Campagne de 2020 ainsi que les années suivantes se feront au stand de Val-d'Illiez (En Play).

En 2020, ces tirs ne sont pas obligatoires, mais si vous voulez garder votre fusil, il est conseillé de les faire.

TIRS OBLIGATOIRES 2020

De l'école de recrue accomplie jusqu'à l'année précédant la libération des obligations militaires, mais au plus tard à la fin de l'année de ses 34 ans.

AU STAND DE VAL-D'ILLIEZ

VENDREDI 3 JUILLET 2020

de 17h.00 à 19h.00

VENDREDI 7 AOÛT 2020

de 17h.00 à 19h.00

PS: N'oubliez pas de prendre votre *LIVRET DE TIR* et votre *LIVRET DE SERVICE* + l'invitation à accomplir le tir obligatoire - avec étiquettes autocollantes - (qui vous est envoyée par le département militaire) et une pièce d'identité officielle

TIR EN CAMPAGNE 2020 à VAL-D'ILLIEZ

VENDREDI 26 JUIN 2020

de 17h.00 à 18h.30

VENDREDI 14 AOÛT 2020

de 17h.00 à 18h.30

Le Comité